

Sujet : [PerDir__Orleans-Tours] Lettre d'information académique du Sgen-CFDT
Date : Thu, 28 Feb 2019 17:07:52 +0100
De : Orléans-Tours (via liste.sgenconfdt.perdir Mailing List)
<liste.sgenconfdt.perdir@cfdt.syndicat.ac-orleans-tours.fr>
Répondre à : noreply@ac-orleans-tours.fr
Pour : liste.sgenconfdt.perdir@cfdt.syndicat.ac-orleans-tours.fr



Lettre aux chefs d'établissement

La loi du 5 septembre 2018 « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » prévoit le transfert aux Régions de l'information liée à l'orientation.

Le ministère de l'Education Nationale exprime sa volonté d'implanter **les Psy-EN EDCO en établissements** pour les rapprocher des équipes ainsi que de ne garder **qu'un CIO** par département.

Quelles conséquences auraient ces mesures pour vous et vos établissements?

- **Les psy-EN seraient-ils plus présents en établissement pour améliorer l'accompagnement des élèves si les CIO sont en établissement?**

Contrairement à ce qui a été annoncé dans un premier temps, chaque Psy-EN ne serait pas affecté dans un établissement car, pour couvrir tous les EPLE, il faudrait recruter massivement, ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Les secteurs des Psy-EN seraient toujours composés de deux ou trois, voire quatre établissements, ce qui ne change rien par rapport à la situation actuelle.

Le temps gagné sur le CIO ne dégagerait qu'une journée par Psy-EN... à répartir entre 2 ou 3 établissements selon le secteur de chacun-e, soit au plus 3 heures par établissement.

Les missions extérieures (CDO, CDAPH, ...) continueraient d'être exercées par les Psy-EN sur leur temps de service.

Pas de quoi renforcer efficacement l'accompagnement des élèves !

- **Qui prendrait en charge les frais de fonctionnement des CIO ? (téléphone, internet, tests, documentation, abonnements...)**

Deux solutions : soit le Rectorat prendra en charge ces frais, soit les établissements seront sollicités pour acquérir le matériel sur leur budget. Pour information, une mallette de WISC V coûte 1921 €, les 25 cahiers de passation 254 €, un abonnement CIDJ 560 €, une NEPSY 1104 €, auxquels il faut rajouter des questionnaires d'intérêts en ligne payants, du matériel informatique, des frais de déplacements....

- **Quelle serait la répartition des rôles?**

La Région prendra en charge l'information sur les métiers et les filières de formation. Des personnels de la Région ou d'organismes extérieurs comme les branches professionnelles seront mandatés pour intervenir auprès des élèves et de leurs familles dans les lycées, les lycées professionnels et les collèges. On peut s'interroger sur les personnels qui interviendront dans vos établissements en termes de statut et de qualification. Aurez-vous le pouvoir de réguler ces interventions ?

Les Psy-EN seraient attendus, quant à eux, sur l'accompagnement individuel des élèves, en collaboration avec les enseignants.

- **Les établissements devront-ils être accessibles ? OUI, à toutes les personnes fréquentant habituellement les CIO, y compris pendant les vacances, périodes intenses pour les CIO.**

Qui ? Des élèves décrocheurs ou non scolarisés, des élèves emménageant, des EANA, des élèves du privé, des élèves des lycées agricoles, des étudiants, des adultes.

- **Quel serait l'impact pour les chefs d'établissements ?**

Vous devrez veiller à rendre vos établissements accessibles, le plus largement possible, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Vous devrez également en permettre l'accès à des publics non scolarisés tout en maintenant le niveau de sécurité en vigueur.

Vous aurez à prévoir l'aménagement de locaux au sein de vos établissements pour y loger les équipes des CIO de taille variable, prévoir le chauffage même pendant les vacances, ainsi sans doute qu'un budget pour couvrir les besoins de fonctionnement du CIO implanté dans votre établissement.

Il vous faudra accueillir des personnels extérieurs à l'éducation nationale (Région, branches pro) pour qu'ils assurent l'information aux élèves et aux familles ; il vous appartiendra d'organiser leurs interventions et de les intégrer dans votre projet d'établissement en cohérence avec le Parcours avenir.

Les projets annoncés soulèvent beaucoup de questions qui ne concernent pas que les CIO et auront un impact certain sur le fonctionnement de vos établissements. Votre responsabilité est clairement engagée.

Le bénéfice de quelques heures de temps de présence des Psy- EN EDCO est-il à la hauteur des contraintes induites par les dispositions prévues par le MENJ ?

Ces questions mériteraient d'être clairement posées par vos représentants au ministère.

Nous contacter

Sgen-CFDT Orléans-Tours
10 rue Théophile Naudy
45000 ORLEANS
02 38 22 38 59

orleans-tours@sgen.cfdt.fr



Choisir le Sgen-CFDT

- Comment et pourquoi le Sgen-CFDT peut vous aider ? >>>>
- Découvrir le projet du Sgen-CFDT et ses actions : >>>>
- Nos valeurs et notre conception du syndicalisme : >>>>
- Comment faire pour adhérer au Sgen-CFDT ? >>>>

Besoin de collectif : Adhérez au Sgen-CFDT !